L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 20 MAI 1873. 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI MATIN, 20 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., au No. 38 de la rue de Chartres—450 caisses de chaussures, et 250 lots d'habillements bien confectionnés.

Par Vincent & Co, à leur salle d'encan, aux Nos 42 et 44 de la rue de la Douane—300 lots de marchandises sèches et d'articles de toilette.

Par Placide J. Spear, au No 46 Passage de la Bourse—livres, (2000 volumes).

Par G. de Fériet & Co., rue Casacalvo, entre St Ferdinand et Port—meubles.

Par D. E. Morphy, au No 85 de la rue du Camp—meubles

Par le même, sur la Levée en face de la rue Gravier—farine et farine de maïs, endommagées. Et au magasin 108 et 110, rue des Magasins, vin de Madère et de Sherry, en caisses; et whisky en barils.

Meubles de maison.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

Vins et Liqueurs.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

Farine de maïs et Farine.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

Les grands "Jobs".

Pendant quatre ans, nous n'avons cessé de dénoncer toutes les grandes affaires ou "jobs" qui ont été mises en avant par des spéculateurs éhontés pour tirer de l'argent des coffres de l'Etat ou de la ville ou des poches des contribuables. Nous avons répété à satiété nos doléances, au risque d'en ennuyer nos lecteurs, mais nous croyions nécessaire de frapper fort et souvent parce que nous voyions s'en aller, par toutes ces fissures que causait la vénalité de la Législature et du pouvoir, la fortune présente et à venir de la Louisiane. Cette danse des millions nous épouvantait, nous apercevions au bout la ruine, puis la misère plus hideuse encore pour toute cette population qui laissait faire. Quelquefois nous étions soutenus, mais souvent nous étions seuls à élever la voix contre des projets, colorés de prétextes mensongers et en faveur desquels combattaient de puissantes influences de toute nature.

Lorsque le résultat de l'élection du 4 novembre qui donnait une victoire assurée aux fusionistes, nous fut connu, nous conçûmes le projet de discuter de nouveau, un à un, chacun des "jobs" accomplis ou en voie de l'être, et d'en faire un tableau qui servirait de programme aux réformes à exiger de la législature.

Bien que le parti de la fusion eût obtenu une grande majorité dans l'Assemblée, nous n'imaginions pas que la réalisation de toutes les réformes désirées par nous, fût chose facile; nous savions que nous aurions encore à lutter contre les coteries et contre de nombreux intérêts particuliers que les *faiseurs* avaient, avec une habileté machiavélique, engagés dans les monopoles et les abus. Nous espérions, cependant, l'emporter sur beaucoup de points, car en portant la lumière à nouveau sur tous les tripotages et tous les scandales que les deux dernières législatures avaient rendu possibles par leur vénalité, nous étions convaincu d'exciter l'opinion publique à un point tel que la nouvelle législature n'eût pu résister à la pression exercée sur elle du dehors et eût été contrainte de donner satisfaction au peuple.

Mais toutes nos espérances ont été ajournées par la tournure qu'ont prise les événements. A qui eussions-nous demandé des réformes? La législature du peuple, siégeant au jour le jour, menacée d'être dispersée à chaque instant, ne pouvait s'occuper sérieusement d'affaires tant que le Congrès ne lui avait pas donné son appui contre l'intervention du président; et, quant à la ménagerie de Kellogg, nous ne la reconnaissions pas comme législature légale et c'eût été, d'ailleurs, peine perdue que de lui demander le redressement des abus. Nous avons donc ajourné à des temps meilleurs nos projets sur les réformes pour nous occuper exclusivement des nécessités de la crise politique.

Mais deux circonstances fortuites viennent de rallumer la guerre aux abus et de rappeler l'attention sur deux des bills les plus infâmes de l'infâme législation des dernières années. Nous sommes redevables à deux de nos confrères, au *Herald* et au *Times*, pour avoir relevé ces deux lièvres que nous avions un peu perdus de vue.

Le *Herald* nous annonce que M. Kellogg vient de signer pour $560,000 de Bons d'Etat au profit du chemin de fer du Nord de la Louisiane, une entreprise qui coûte déjà à l'Etat plus d'un million de dollars, et à la tête de laquelle se trouvaient MM. Ludeling et Ray, deux chefs du parti radical. Nous avons, à diverses reprises, fait l'historique de ce chemin de fer et des transactions qui en ont rendu ces deux hommes propriétaires. Inutile de le reproduire. MM. Ray et Ludeling, non contents d'avoir obtenu, par une série de manœuvres, et moyennant une bagatelle, une propriété qui valait plusieurs centaines de mille dollars, ont eu l'habileté d'obtenir divers bills qui ont accordé à leur chemin de fer d'énormes subventions de la part de l'Etat. Le dernier bill a autorisé le gouverneur à souscrire pour $560,000 d'actions de l'entreprise en bons de l'Etat. Warmoth eût refusé de signer ce bill, si Ray seul eût été intéressé dans l'affaire, mais il céda à l'influence de Ludeling et le bill devint loi.

Le gouverneur Kellogg aurait dû attaquer ce bill et refuser de fournir ces bons qui vont grossir encore la dette de l'Etat, mais il ne pouvait ainsi rompre en visière à deux soutiens aussi puissants de son administration et il s'est exécuté.

Tandis que le *Herald* signale cette nouvelle largesse de l'Etat, le *Times* remet sur le tapis une autre affaire qui n'est pas inconnue des lecteurs de l'*Abeille*. Il s'agit de la compagnie du Canal du Golfe du Mexique qui, paraît-il, va être mise en faillite, malgré les bénéfices qu'elle retire mensuellement de son contrat de drainage avec la ville. L'histoire de cette compagnie et de la manière dont ce fameux contrat de drainage a été imposé à la ville, doit être familière à nos lecteurs. Nous avons souvent parlé de cette affaire et nous avons inséré à ce sujet plusieurs communications de l'association des citoyens, dont M. H. Slocomb était le président. Nous ne reviendrons donc pas sur les antécédents, mais nous reproduirons quelques faits nouveaux qui sont postérieurs au contrat de drainage.

Le *Times* donne une partie du rapport qui avait été préparé par un comité du conseil de direction de la Compagnie, l'année dernière, mais qui ne fut pas présenté. Ce rapport constatait qu'on avait employé la corruption pour influencer la Législature et qu'une grande partie de l'argent obtenu par la mise en gage des Bons de l'Etat (les $483,000 de Bons ont été mis en gage pour $300,000 à New York) avait servi à acheter la Législature. Le rapport ajoute qu'on a distribué libéralement des actions pour s'assurer la bonne volonté des autres branches du gouvernement et que la *presse de la ville a été en grande partie achetée*. Le rapport s'exprime ainsi:

Cette manière de procéder, poursuivie avec tant de système et de prévision, et l'emploi des moyens les plus dégradants pour des hommes honorables, n'a pas eu lieu au nom des individus qui l'employaient, mais au nom [illegible] de la Compagnie, au nom d'un conseil de directeurs dont Cyrus Bussey, Chas E. Slayback, le juge Howe et Lafayette Folger étaient membres. Votre comité ne suppose pas, un instant, que les directeurs ci-dessus nommés aient sanctionné les procédés employés; cependant, ces choses ont été faites en leur nom et [illegible] qu'ils ne les ont pas empêchées.

Quelques chiffres également empruntés au *Times*.

On a découvert, l'année dernière, quand on a voulu mettre de l'ordre dans ce chaos que l'actif, en dehors du contrat de drainage, ne s'élevait qu'à $160,000 contre un passif de plus de $600,000 non compris les [illegible] fournis en Bons par l'Etat et $30,000 d'intérêts déjà payés par l'Etat pour ces bons, faute par la Compagnie de l'avoir fait, ce qui portait le passif à plus d'un million. La Compagnie a reçu de la ville depuis le contrat de 1871, environ $40,000 par mois, plus de $500,000.

Non compris plus d'un million obtenu de l'Etat et de la ville, la Compagnie a un passif de $600,000 ainsi composé.

Gouverneur Warmoth environ	$45,000
Hugh J. Campbell	5,000
Cyrus Bussey, trésorier	50,000
Lafayette Folger	15,000
W. Van Norden	150,000
Sam Smith	15,000
Capitalistes à New York	300,000

Il paraît que la Compagnie ou M. Folger en son nom, a transféré à M. Van Norden le contrat de drainage et que c'est ce dernier qui touche, tous les mois, de la ville la somme que celle-ci est obligée de payer en vertu d'un contrat léonin. Les directeurs et les actionnaires se font la guerre et la lumière se fera complètement sur cette véreuse et ténébreuse affaire.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* dénonce la manière dont le grand juri des Etats-Unis a été formé de l'aveu même de M. John Clay qui a naïvement déclaré qu'étant radical, il avait indiqué trois radicaux contre un démocrate. Or, comme il n'y a pas un seul démocrate sur les 29 jurés tirés au sort, on arrive à la conclusion que la liste du juri a dû être composée exclusivement de radicaux dans un but politique. Depuis la guerre, les Cours des Etats-Unis dans le Sud ont été des instruments du gouvernement et les jugements par juri ont été des farces. Notre confrère s'élève avec raison contre un pareil état de choses.

Dans son édition de lundi, le *Picayune* s'occupe des Indiens et, tout en désirant que le capitaine Jack soit puni, il explique sa trahison par des actes semblables dont les Indiens ont été plus d'une fois victimes. Il approuve la politique de paix du Président.

Le *Times* fait ressortir les déclarations de Kellogg et de Warmoth, l'un envers l'autre, dans les entrevues qu'ils ont eu avec des rapporteurs de journaux. Ils s'habillent tous deux de la belle façon et si Kellogg éreinte Warmoth, ce dernier ne ménage pas Kellogg. C'est une vraie lessive de linge sale, mais après avoir donné quelques citations assez fortes des dires des deux adversaires, le *Times* conclut avec une indulgence qui nous étonne. Nous proposons de mettre Warmoth et Kellogg en face l'un de l'autre, avec un grand sabre, et de les laisser vider de cette façon la question de leurs démérites respectifs.

Dans son édition de lundi, le *Times* cite la réponse faite à l'adresse de Kellogg au peuple de la Louisiane par les membres de la législature du peuple. Il insiste principalement sur la correction faite dans cette réponse de la fausse version donnée par Kellogg de l'affaire Colfax. Le *Times* résume de nouveau, tous les faits qui prouvent que les blancs à Colfax étaient parfaitement dans leur droit.

Le *Republican* se perd dans une discussion nuageuse sur la distinction à faire entre un gouvernement *de jure* et un gouvernement *de facto*, et il conclut que le gouvernement de Kellogg est un gouvernement *de jure*, il suffit pour le dire.... *bayonnetarum!*

L'organe radical n'est pas content de ce que le rapporteur du *Picayune* a fait dire à son patron et il signale les abus de cette manie des entrevues. Accordé. Il appelle la manifestation de vendredi soir "une ovation au crime" et il développe cette thèse que chacun de ceux qui y ont participé a témoigné contre les accusés et a perdu son droit à siéger comme juré. Donc, M. Clay, quand il sera chargé de former une nouvelle liste, ne devra y mettre le nom d'aucun des quatre ou cinq mille citoyens qui ont acclamé De Blanc et ses compagnons.

Le *Herald* de dimanche donne la réponse de Warmoth à la réponse de Kellogg. Nous pensons nous que tout le mal que chacun d'eux dit de l'autre est vrai et que le bien que chacun d'eux dit de lui-même est faux. Avec cette règle on sera sûr de démêler le vrai du faux dans leurs conversations.

BAL DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE.—Nos prévisions se sont réalisées. Le bal donné par la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle, samedi dernier, à l'Opéra, a été magnifique. La salle avait été convenablement décorée et, tandis que la scène, prolongée jusqu'au-dessous de la galerie des loges, avait peine à contenir les nombreux groupes de danseurs qui s'y pressaient, toutes les loges de premières et une partie des fauteuils de secondes étaient occupées par plusieurs centaines de spectateurs et de spectatrices. Le drapeau français de la Société faisait, vis-à-vis du drapeau américain, et des écussons ornaient les loges d'avant-scène. L'une de ces loges avait été réservée pour le représentant de la France, et M. Fauconnet, gérant du consulat, l'a occupée pendant quelques heures.

Les danses ont été très animées et se sont prolongées jusqu'à une heure avancée. Le coup d'œil était ravissant; les habits noirs des danseurs ne semblaient que des points au milieu des flots de gaze, bleue, blanche, rose, qui formaient un ensemble harmonieux à l'œil. Nous avons remarqué de fort jolies personnes et quelques toilettes qui mériteraient d'être signalées, mais ce qui nous a surtout frappé, c'est la gaîté et l'animation qui rendaient tous ces visages de jeunes filles rayonnants et la bienséance et la cordialité qui ont caractérisé cette fête de famille.

Le vénérable président de la Société, M. J. Girod, semblait rajeuni au contact de cette brillante jeunesse. Le vice-président, M. Tujague, président du comité des directeurs du bal, et tous ses collègues, se multipliaient pour faire les honneurs de la soirée et veiller à ce que tout marchât bien. Nous les félicitons de la manière dont ils ont rempli leur mission. La fête a été charmante et tous ceux qui y ont pris part en garderont un agréable souvenir. Nous avons déjà dit que la recette devait entrer dans la caisse de secours et servir à payer les entrées dans la Société d'un certain nombre de Français nouvellement arrivés. Au plaisir qu'ont éprouvé ceux qui ont contribué à la grossir, se joindra donc la satisfaction d'avoir participé à une œuvre utile, innovation heureuse qui doit étendre la sphère d'action de la Société.

PERCALES A BON MARCHÉ.—Ce sont des percales et non des batistes que la maison Barrière annonçait, dimanche, aux prix réduits de 10, 12, 20, 25 et 30 cts la yarde. Nous appelons l'attention sur l'annonce insérée plus loin.

L'ILLUSTRATION.—La librairie Hébert & Cie a reçu les numéros du 3 mai de cette publication.

UNE MÉDAILLE INTERNATIONALE.—Avant de se séparer, les membres de la commission internationale du mètre avaient décidé qu'une médaille serait frappée en commémoration de leurs travaux. Un concours avait été ouvert à l'hôtel des Monnaies pour la composition de cette médaille. Le projet de M. J.-C. Chapelain ayant été classé le premier, par la commission, c'est ce graveur qui vient d'être chargé de son exécution.

Le sujet gravé sur la face principale est: la Science [illegible] *et en Amérique*. La Science, assise au centre de la médaille, tient un mètre à la main; à ses pieds sont des balances, un télescope, et les instruments et machines qui serviront à la fonte et à la confection des types du mètre et du gramme. Au-dessus de la figure principale, une femme couchée représente l'Europe entourée des attributs de l'Industrie et des Arts. A droite et à gauche, sont deux autres femmes debout personnifiant l'Orient et l'Amérique.

Tout autour est gravée la légende: [illegible]

Sur l'autre face sera gravée une inscription dont la teneur n'a pas encore été décidée par le ministre de l'instruction publique.

Cette médaille, [illegible] frappée en argent, sera de [illegible] dimension. Elle aura dix centimètres de diamètre; les dimensions [illegible] huit centimètres. [illegible]

TENTATIVE D'ASSASSINAT.—Le *Planters' Banner* de Franklin nous apprend que MM. A. Grevemberg, J. Fourmy et Harris, en revenant ces jours derniers de Franklin à Jeannerette, dans la paroisse Ste Marie, ont essuyé des coups de feu près de l'Asile des Orphelins. Le cheval de M. Grevemberg a été tué.

Les Métropolitains à Thibodaux.

La *Sentinelle de Thibodaux* rend compte, de la manière suivante, de l'arrivée des métropolitains dans cette petite ville et de leur départ:

Mercredi dernier, vers 4 heures de l'après-midi, la cloche de l'église africaine tintait. C'était le pasteur de cette église, le très illustre et Rév. Murrell qui annonçait à ses ouailles l'arrivée de la cavalerie métropolitaine. En effet, quelques minutes après on a pu compter autour de la maison de cour une quarantaine de ces braves, entourés d'une population plus curieuse que méchante.

Après avoir remisé leurs chevaux, ces guerriers s'installent dans la maison de cour où ils passent la nuit.

Très surpris de se trouver encore vivant le lendemain matin, l'officier commandant, qui, la veille ne savait pas pourquoi il avait été envoyé ici, mais qui supposait que c'était pour installer les officiers détenteurs de commissions de Kellogg, attendait avec impatience l'ouverture de la cour de paroisse. Le shérif élu, mais non commissionné par Kellogg, arrive et conformément aux ordres reçus du juge Knobloch, il ouvre la cour. Au moment où il allait [illegible] le chef des émissaires demande au shérif s'il reconnaissait M. Collin comme juge de paroisse. Celui-ci ayant répondu, non! il est sorti et a déclaré que la cour était ajournée et a requis le greffier de la cour d'inscrire sur les minutes qu'il avait ajourné cette cour sur l'ordre du juge Knobloch.

Un moment après, le capitaine Snow demande au recorder, M. Emile Leblanc, les clefs de son bureau. Celui-ci refuse de les lui livrer, en lui disant qu'il était recorder de cette paroisse, non seulement en vertu du vote populaire, mais encore en vertu d'un décret de la cour de district, et que tant que ce décret ne serait pas renversé par la Cour Suprême il se considérait comme étant le seul recorder ayant le droit d'occuper l'emploi de son office. Sur ce, les chefs de l'escouade se sont mis à la recherche des serruriers, mais n'ayant pu en trouver, ils n'ont pas osé enfoncer les portes.

Enfin, à la nuit une estafette est envoyée au maire de la ville, pour le prier de se rendre auprès de l'officier commandant, s'il voulait éviter un grand malheur. Celui-ci se rend à l'invitation, et là il apprend les choses les plus incroyables que la peur puisse enfanter. D'après cela on peut conclure que ces guerriers possèdent à un haut degré le courage civil, nouveau courage inventé par ceux qui n'en ont pas d'autre.

A midi, sur des ordres reçus de la Nouvelle-Orléans, les Métropolitains se sont préparés à quitter notre ville. Dans la soirée, il n'en restait plus. Cependant avant de les laisser partir les noms des officiers de ce corps ont été pris sur un ordre de l'avocat de District.

Il paraîtrait, d'après cette démarche, que cette affaire sera soumise au Grand Jury, le premier lundi de juin.

Déclarations de Sam. Cary,

TÉMOIN DE COULEUR,

Dans l'affaire de la Paroisse Grant.

Sam. Cary est cet homme de couleur intelligent, qui refuse de faire cause commune avec les nègres émeutiers de Colfax qui le maltraitèrent et tirèrent même sur lui à cause de son refus. C'est devant le grand juri des Etats-Unis, composé ainsi que nous l'avons dit, et en présence de Durell, Billings, Kellogg et autres sommités radicales, qu'il a été appelé à déposer. Ce qui suit est sa propre version:

Je fus sommé de comparaître et l'on me dit de désigner les blancs qui avaient tué des hommes de couleur, de manière à ce qu'on put les reconnaître et les trouver. Je leur dis que je ne connaissais aucun d'eux, parce que je n'étais pas avec eux.

Ils me demandèrent alors si M. Robert Aaron, Nash et d'autres étaient là. Je leur dis que je ne savais rien de M. Nash mais que je savais que M. Aaron n'était pas là. Je ne connaissais pas du tout les autres. L'un d'eux dit alors qu'il savait que je mentais, parce qu'un autre avait dit sous serment qu'il les avait vus dans la bataille. Je leur répondis que je ne sais ce qu'on a pu dire [illegible] que j'étais là, tandis que cet autre n'y était peut-être pas.

On me demanda si les blancs n'avaient pas tué les nègres sans une cause. Je leur dis que non, attendu que les gens de couleur avaient tiré le premier coup et c'est seulement après qu'on eut fait feu sur M. Parish que les blancs commencèrent à faire feu eux-mêmes. Je leur dis aussi que les hommes de couleur, avec le capitaine Ward, Lew Allen, Mebin et Tillman avaient dit qu'ils me tueraient, parce que j'étais un coquin de rebelle. Ils jurèrent aussi de tuer tous les blancs et leurs enfants et de garder leurs femmes. Tom Railey vint à la rivière et me tira dessus quand je traversais, en criant tues le. Lew Allen et une bande de nègres vinrent aussi et tirèrent sur moi, sur M. Billy (Shackleford) et sur d'autres, parce qu'il disait que nous étions des coquins de rebelles.

Après avoir déposé tout cela, on me dit de faire attention à ce que je disais ou que je serais cassé. Je répondis que je ne pouvais m'empêcher de le dire, parce que c'était la vérité, et que je ne pensais pas que le général Grant et le gouverneur Kellogg pour qui j'avais voté, feraient une pareille chose.

Ils dirent alors que Ward me tuerait si je parlais comme ça.... et je répondis que je m'en souciais fort peu. Un homme dit alors: qu'on le mette dehors! Que le Diable l'emporte!—et un autre homme me prit par le collet et me poussa vers la porte.

Cela se passait dans la matinée. Dans la soirée, un homme vint à moi et me dit: George, mon vieux, allons boire un coup. J'allai vers la Levée, près de la bâtisse de fer. Je ne connaissais pas l'homme. Il me dit: George, vous avez comparu devant le juri aujourd'hui.—Oui, lui dis-je.—Combien avez-vous reçu pour dire tout cela?—Je ne répondis pas.—Il me demanda alors si j'étais un républicain de couleur?—Oui, répondis-je.—Si vous ne soutenez pas sous serment ce que vous avez dit, je vous payerai bien.—Je sais que vous pouvez dire tout ce qu'on vous a demandé sur les blancs qui étaient dans la bataille, si vous le faites, vous aurez de l'argent et serez bien payé.—Combien me donnera-t-on? "Oh, tout ce que vous voudrez; mais il faut venir devant le juri d'abord et ensuite signer un papier écrit de l'interrogatoire et je ferai déchirer le premier, celui qui contient vos déclarations sous serment."

Je lui dis alors comment ils m'avaient traité, comment ils avaient juré après moi; j'ajoutai que je ne croyais pas qu'il eut de l'argent, parce que j'avais été déjà trompé par un blanc. Je lui dis alors de me laisser tranquille, et je m'en fus. Il me rappela et je ne voulus pas retourner. Il devint furieux et me jura après, disant qu'il me casserait la tête, et me donnant toutes sortes de noms. Je pris la course, pensant sérieusement qu'il voulait me tuer.

Maintenant, M.,—je veux savoir si c'est ainsi que le général Grant et le gouverneur Kellogg veulent traiter les gens de couleur. Si c'est comme ça, ils feraient mieux de s'en aller. J'ai voté pour eux deux, et ils m'ont plus taxé qu'auparavant. Ils m'ont trompé, et bien que nos gens ne soient pas bons quelquefois, des hommes comme Tom Railey, Lew Allen, et Ward sont cent fois pires.

Meeting de la Paroisse Cameron.

Grande Chenière, Paroisse Cameron, Lne.

Conformément à un avis publié, une assemblée [illegible] de Laurent Sturtees, dans le but de consulter le peuple et de délibérer des mesures à l'égard de l'usurpation Kellogg. M. Jno. Wetherill a été nommé président et M. Edmond Sturtees secrétaire du meeting.

M. E. A. Dun ayant proposé de charger un comité de préparer un préambule et des résolutions qui expriment les sentiments du peuple, le président a nommé de ce comité MM. E. A. Dun, [illegible]

[illegible] d'accorder au comité une demi-heure pour rédiger les résolutions, passe, et le comité une demi-heure plus tard, présente les suivantes:

Attendu, que les contribuables et les citoyens de la paroisse Cameron se sont assemblés le 3 mai A. D. 1873, afin de se consulter au sujet de l'état de confusion dans lequel se trouve le gouvernement, et de protester contre l'usurpation de Wm. Pitt Kellogg remplissant les fonctions de l'exécutif;

Attendu, que Jno. McEnery a été élu gouverneur par une forte majorité à l'élection tenue en novembre dernier et a été dûment installé;

Attendu, que le vote par scrutin est le seul que nous reconnaissions à un gouvernement républicain; et que les votes par affidavit qui auraient été comptés pour Kellogg, auraient été des votes par proxy; ce que nous considérons inadmissible par la Constitution des Etats-Unis.

Résolu, que les contribuables de la paroisse Cameron refusent de payer leurs taxes d'Etat et de paroisse, avant que les autorités légales déclarent s'il existe un gouvernement légal dans l'Etat;

Résolu, que les pouvoirs des Etats-Unis et ceux du Congrès sont délégués, que ceux qui ne le sont pas par la Constitution sont réservés à l'Etat et [illegible] Constitution donne au Congrès le pouvoir de [illegible] aux Etats un gouvernement républicain et une législation municipale, que nous, citoyens fidèles, nous nous engageons, aussitôt que nos différends politiques seront réglés, à donner notre appui au gouvernement, en payant nos taxes et en obéissant aux lois que passera le gouvernement légal; mais qu'en attendant, nous protestons contre l'usurpation du gouvernement local et national.

Résolu, que nous condamnons le paiement de la taxe levée en 1872, car nous considérons la loi par laquelle elle a été levée, comme ex post facto, et qu'elle devrait être remise à ceux qui l'ont payée.

Résolu, que les citoyens de la paroisse Cameron résisteront, fermement, par tous les moyens légaux, au paiement des taxes d'Etat et de paroisse.

Résolu, qu'ils recommanderont à leur membre de la Législature de ne former aucune fusion avec la faction Kellogg et de ne faire partie d'aucune assemblée qu'ils condamneront.

Sur motion, MM. Gordon et A. W. Gillespie sont chargés d'examiner la commission du collecteur de taxes pour savoir duquel des deux gouverneurs il a reçu sa commission.

Le comité s'étant acquitté de sa mission soumet un rapport dans lequel le collecteur demande un délai de 20 jours pour répondre à l'interrogatoire.

Signé: JOHN WETHERILL, Sr., Président.
EDMOND STURTEES, Secrétaire.

LOUISIANE.

LE LAC ARTHUR.

Voici la fin de la lettre de M. Révillon au *Cotton Boll* de Vermillionville sur la merveilleuse région du Lac Arthur. Après avoir évoqué le souvenir des tribus sauvages qui en habitaient autrefois les bords, il continue en ces termes:

En voyant ces lieux empreints d'un charme inexprimable, on comprend le délire de Chateaubriand. Il faudrait sa plume, son génie poétique pour le décrire. Ne l'ayant point, j'y renonce et me borne à dire tout prosaïquement que ces lieux sont appelés à de grandes destinées, telles que la société moderne les entend, c'est-à-dire qu'il y a là place pour une grande cité, pour des usines, des manufactures etc.

Les immenses forêts du haut de la rivière Mermentau contiennent une quantité inépuisable de combustible. Le sol, moins fertile peut-être que celui des Attakapas en général, produit facilement le riz, le maïs, la suave patate douce et du coton d'une qualité tellement supérieure qu'il obtient à Galveston deux cents de plus par livre que celui des Chenières.

On pourrait donc y établir une fabrique de ces précieuses étoffes dont l'espèce humaine ne peut se passer.

L'eau du lac est d'une douceur parfaite et conviendrait supérieurement à la teinture des étoffes de laine et de coton.

Elle est tellement dépourvue de substances corrosives que j'ai vu des outils de fer et d'acier en être retirés, [illegible] de rouille, après y avoir séjourné pendant plusieurs jours. Ce fait m'avait été signalé par M. Corso, et j'ai eu l'occasion de m'en assurer par moi-même.

Je pourrais m'étendre longuement sur un tel sujet; je pourrais parler de l'immense quantité de gibier de toute sorte qui se trouve sur les bords du lac et dans les environs, des nombreuses variétés de poissons et de tortues qui en peuplent les eaux; mais je crains d'abuser de votre indulgence.

Ce n'est pas sans une vive émotion, Monsieur l'Editeur, que je pense à ces contrées ravissantes. Que de fois, m'abandonnant sur ma pirogue au courant paisible du lac, j'ai entendu le cri rauque de l'aigle, le croassement du [illegible], l'imposant mugissement du crocodile.

LE POISSON CHANTEUR.

Et puis aussi le chant doux et plaintif du poisson! De quel poisson, me direz-vous? Je l'ignore; mais ce que je certifie, c'est d'avoir plusieurs fois entendu, autour de moi, un [illegible] suave que je crois pouvoir appeler le "Chant du poisson." Que les incrédules en parlent aux vieux habitants de ces contrées et on leur répétera ce que j'avance.

Je me résume: ces contrées offrent tous les éléments d'une fabuleuse prospérité.

Qu'un gouvernement plus paternel succède à celui que la guerre a amené; que le chemin de fer qui s'achemine trop lentement, hélas! vers l'ouest, se termine, et tous ces éléments de bien être, de fortune, se développeront avec une merveilleuse rapidité.

Puisse votre voix puissante et sympathique, Monsieur l'Editeur, se joindre à celle d'un de ses plus humbles enfants pour attirer sur notre pauvre pays l'attention des puissants et des riches du jour.

Qu'ils viennent, qu'ils voient par eux-mêmes; qu'ils se demandent si, un jour, les familles aisées de la Nouvelle-Orléans ne trouveraient pas là un asile admirable, lorsque l'épidémie règne en la métropole, et si le surplus de leurs capitaux ne trouverait pas là, sur ce délicieux coin du globe, un emploi aussi bon, aussi fructueux qu'ailleurs?

J. REVILLON.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le pseudo-juge Hawkins, de la pseudo-Cour radicale, dite supérieure, s'est mis en colère hier, à propos de la pétition de M. Frank McGloine, contre lequel le pseudo-avocat général Field avait intenté une action pour le forcer à payer le montant de ses taxes au collecteur radical nommé par Kellogg.

Nous avons donné déjà, dans notre édition de dimanche, le texte de la pétition de M. McGloine.

Le défendeur alléguait, avec beaucoup de raison, que l'Etat de la Louisiane n'était pas représenté dans le procès en question, puisque l'avocat-général [illegible] A. P. Field.

Il déclarait en outre que la cour [illegible] n'avait aucun droit et aucun pouvoir.

La pétition ainsi conçue a fort déplu à M. Hawkins, qui n'aime pas qu'on lui dise des vérités.

Le digne juge radical a donc ordonné à son greffier d'effacer la pétition des registres de sa cour, en donnant pour raison que la dite pétition était "impertinente et insultante."

Que doit donc penser M. Hawkins du décret du Grand Jury de la paroisse d'Orléans qui a trouvé contre lui un chef d'accusation.

Le pseudo-juge Lynch, de la Quatrième Cour de District, suivant [illegible] l'exemple de son confrère et de son chef de file de la Cour Supérieure, a cédé également, hier, à un mouvement d'humeur et a condamné un avocat, M. E. Stewart Dennee, à quarante-huit heures de prison, pour mépris de cour.

Il paraît que M. Lynch avait gardé rancune à M. Dennee au sujet d'une pétition présentée par celui-ci le 14 du mois d'avril dernier, pour demander un nouveau jugement en faveur d'un client. M. Lynch avait trouvé que l'avocat se servait dans sa pétition de certains termes qui n'étaient pas précisément respectueux et lui avait défendu, pour cette raison, de comparaître devant sa Cour.

Or, hier matin, M. Dennee a fait son apparition à la Quatrième Cour de District, muni de son diplôme et de sa licence, et a été s'asseoir au banc des avocats. A peine y était-il, que M. Lynch l'a apostrophé à haute voix et ordonné à un député-shérif de se saisir de [illegible] et de le conduire en prison pour mépris de Cour.

Le pseudo-gouverneur Kellogg a signé, samedi dernier, un acte adopté par la Législature des baïonnettes du Mechanics Institute, qui abolit les six cours de recorder de la ville pour les remplacer par quatre cours de police.

Les juges qui présideront ces nouvelles cours et qui rempliront à peu près les mêmes fonctions que les anciens recorders de la ville seront nommés par M. Kellogg, au lieu d'être désignés par le Conseil municipal.

La juridiction de la première cour de police sera limitée au Premier District; celle de la seconde cour au Second District; celle de la troisième, au Troisième et au Quatrième District; et celle de la quatrième, au Cinquième et au Sixième District.

M. Kellogg a déjà nommé les quatre juges, ou plutôt les quatre commissaires de police. Il est inutile de dire qu'il les a choisis parmi ses plus fidèles partisans: Voici leurs noms: Pour le Premier District, Michael Gernon; pour le Second District, [illegible] Long; pour le Cinquième et le Sixième District, W. McCullough.

Ces juges sont entrés en fonctions hier.

Le sort ayant élu MM. J. Blanchard et John Cochran pour la troisième séance de la grande partie de billard entre les amateurs de la Nlle-Orléans pour le titre de champion de l'Etat, celle-ci a eu lieu hier soir, de neuf heures quarante-cinq minutes à onze heures et demie, dans le "St. Charles Billards Saloon" en présence d'un grand nombre de spectateurs, qui ont suivi le mouvement du jeu avec beaucoup d'intérêt.

Le jeune Cochran a battu M. Blanchard de neuf points seulement. Ses plus fortes séries sont 18, 11, 19, 12, 20 et 11 et sa moyenne, 2 et 54-73èmes, puisqu'il a fait 200 carambolages en 73 entrées. M. Blanchard a fait 191 points en 71 entrées; moyenne, 2 et 49-71èmes; ses plus fortes séries sont 19, 20 et 18.

Les joueurs désignés pour demain soir, sont MM. Arthur Costa et Frank Maggio, qui donneront la quatrième séance à la même heure et au même endroit.

Le sénateur Carpenter fera un discours ce soir, à la salle de l'Exposition, sur la situation politique en Louisiane. Il s'adressera aux citoyens des deux partis.

Il y aura probablement une affluence considérable.

Les prisonniers de la paroisse St-Martin ont comparu, hier matin, devant la cour du commissaire Shannon.

Leur affaire a été renvoyée à jeudi prochain, comme nous l'avions déjà annoncé.

Dans une querelle survenue dimanche matin, entre deux hommes nommés Thomas Walton et Paul Vincent, dans un café situé au No 3, de la rue Front, le premier a reçu une blessure assez grave au côté droit.

Le meurtrier s'est enfui et le blessé a été conduit à l'hôpital de Charité.

Deux nègres nommés Peter Boston et Philip Hamilton se sont pris de querelle dimanche, vers sept heures et demie de l'après-midi, au coin des rues Calliope et Liberté. Après avoir donné et reçu plusieurs coups de poing, Peter Boston a tiré un couteau-poignard de sa poche et en a porté un coup au côté droit de son adversaire.

Le blessé a été transporté à sa résidence par ses amis, et le meurtrier a été arrêté.

Un incendie s'est déclaré hier matin, vers une heure, au coin des rues Magasins et Constantinople, dans une maison inhabitée. Les pompiers sont arrivés à temps pour éteindre le feu et les dommages sont peu considérables. On suppose qu'un incendiaire a passé par là.

Un autre incendie s'est déclaré, dimanche soir, vers onze heures et demie, dans une maison située à Milneburg, au bord du Lac, appartenant à la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain et occupée par M. Fornelli, qui y tenait un restaurant et un café. Malgré la pluie, la bâtisse a été entièrement consumée en moins d'une demi-heure.

Les pertes sont évaluées à six mille piastres et sont partiellement couvertes par une assurance de $2500 à la Compagnie mutuelle de la Nouvelle-Orléans et par une assurance de $700 à la Compagnie du Peuple.

Un troisième incendie s'est déclaré vers quatre heures hier matin, dans une maison située rue Carondelet, entre les rues Iéna et Cadix, appartenant à J. G. Fellows. La bâtisse a été considérablement endommagée. Les pertes sont couvertes par une assurance de $700 à la Compagnie du Crescent.

TEMPERATURE.—19 mai 1873.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrades.
6 A. M.	75	24
12 M.	78	26
3 P. M.	[illegible]	[illegible]
6 P. M.	79	26

—L'attention se porte en ce moment sur une machine électrique connue sous le nom de "machine perfectionnée Gramme," qui est exposée dans Westminster-Bridge Road. Par un arrangement habile, le courant magnéto-électrique qu'elle produit est ainsi [illegible] qu'il n'y a par conséquent ni étincelles ni développement de chaleur dans la machine. [illegible] prix de un shilling par heure.

Outre son usage pour l'éclairage, on se propose encore l'emploi pour différentes fabrications, telles que la préparation de l'acier et des alcalis caustiques: on obtiendrait une grande économie et une qualité supérieure dans les produits. On a fait ces jours derniers une série d'expériences très intéressantes avec cette machine, entre autres l'analyse spectrale de différents métaux. La puissance de cette machine a été démontrée par la production dans le spectre de différentes raies auparavant inconnues.

(*Times.*)

—M. Gaston Vassy, du *Figaro*, nous communique la dépêche envoyée à Barodet par le patriarche de Guernesey.

Guernesey, 9 floréal, an 81.

Apprends succès par télégraphe. Merci au peuple. Il est grand. Moi aussi. Vous de même. Sommes grands tous trois. De cette grandeur jaillira la liberté-lumière, irradiant la nuit farouche; de cette lumière le salut; de ce salut la revanche, qui sera la glorification. Je suis avec vous. Soyez avec moi. Union immense. Mariage des âmes béni par le prêtre République.

Je vous aime comme Palma le mer. Vous avez été maître aussi. — V. HUGO.

Si non è vero.... elle est du moins dans l'esprit et dans le goût du grand Hugo.

—Un cas de fécondité qui n'est pas ordinaire [illegible] La femme d'un [illegible] a donné le jour à trois enfants vivants et bien constitués, un du sexe masculin et deux du sexe féminin; ces trois enfants [illegible] Sa première couche déjà avait été double.

Cette circonstance a rappelé le souvenir de la femme d'un serrurier qui eut ici, il y a une quinzaine d'années, sept enfants en trois couches.

MORT D'UN CENTENAIRE.—On annonce la mort d'un centenaire dont toute Abbeville admirait encore, il y a quelques jours à peine, la parfaite santé.

M. de la [illegible] (Marie-Olivier-Alphonse-Coupin), né à Abbeville, paroisse Saint-Georges, le 7 novembre 1772, est mort le 18 avril. Il était, par conséquent, âgé de 100 ans, 5 mois et 11 jours.

Jusqu'au dernier moment, ce centenaire a joui de la plénitude de ses facultés, et rien ne faisait prévoir cette fin prochaine. Lui-même plaisantait, à cet égard, il y a peu de temps. "Puisque j'ai dépassé la centaine, disait-il, j'espère bien vivre encore quelques années, il me faut au moins les quatre au cent."

☞ De tous les amers qui se débitent dans le monde nous n'en connaissons pas de meilleurs, c'est-à-dire de plus bienfaisants, que les HOME STOMACH BITTERS qui ont obtenu dans ces derniers temps un succès si considérable. Ils possèdent les vertus médicales dont l'effet a été parfaitement reconnu et constaté par les facultés, et quant à leur composition on peut la soumettre à l'examen de qui que ce soit et nous pouvons dire avec assurance que l'analyse la plus sévère n'y trouvera aucune combinaison qui ne soit approuvée par les médecins les plus [illegible]

Prix de l'abonnement.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25
Prix du numéro	5 cents

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans ses bureaux et ses dépôts.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $3 par an, [illegible]

☞ Pour conserver les dents, il faut conserver une grande pureté d'haleine. On obtient cela en se servant du fameux SOZODONT, préparation végétale, parfaitement inoffensive. Faites en donc usage et vous ne le regretterez pas.

DÉCÉDÉE, le 17 du courant, à 9 1/2 heures du matin, à la résidence de son père, dans la paroisse Iberville, à l'âge de trente-un ans, [illegible]

LICENCES et TAXES D'ETAT et de VILLE. Perçues et Payées. [illegible]
Mr BRETTE,
14 .... Rue St-Charles 14
De 7 heures du matin à 7 heures du soir.

ENTREPOT DE TAPIS, A. BROUSSEAU, Importateur, [illegible] A. BROUSSEAU.

S. L. C. [illegible] SPÉCIAL. TRÈS-IMPORTANT.

Société Française de Bienfaisance [illegible] Le Secrétaire, A. BARBIER.

Société Française de Bienfaisance [illegible] Le Secrétaire, A. BARBIER.

Bureau de la Compagnie d'Assurance [illegible] Par ordre de la Direction, L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

Louisiana State University, A BATON-ROUGE, LOUISIANE. ORGANISATION MILITAIRE. [illegible] D. F. BOYD, Surintendant.

Avis au Public. M. CHARLES GAULON, entrepreneur [illegible]

Billet Perdu. Un billet souscrit par M. [illegible]

Demande de Pharmacien. Un pharmacien parlant le français et l'anglais [illegible] T. DUPRÉ, Au bureau de Louisiana Equitable Life Insurance Co., coin Carondelet et Gravier.

A vendre pour cause de départ. CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE, connus sous le nom de "Ville de Strasbourg," au No 16, de la rue St-Philippe. [illegible]

Théâtre de l'Opéra. Nouvelle-Orléans, 17 mai 1873. [illegible] L. PLACIDE CANONGE, Directeur.

Demande d'emploi. Une dame française [illegible]

MAISON J. GALINIER,
No 101, RUE ROYALE, 101
ENTRE ST-LOUIS ET CONTI.
LIQUIDATION POSITIVE POUR CAUSE DE DÉPART ET CESSATION D'AFFAIRES.
Vente à l'amiable du magasin, installation et bail.
Il faut que tout soit vendu fin Juin.
BELLE OCCASION POUR LES DAMES.
Toutes les marchandises, vendues au meilleur marché de la place, [illegible]

CHEMISES DEVANTS TOILE, A $15 LA DOUZAINE. HEBERT-MINET & PINSARD, 140 rue du Canal. [illegible]

PERCALES. PERCALES.
BARRIÈRE,
128 ... RUE DU CANAL ... 128
Offrira, à dater de LUNDI, 19 du courant, un beau choix de
PERCALES AUX TRÈS BAS PRIX DE 10, 12, 20, 25 et 30 cents la yarde.
F. G. & C. W. BARRIÈRE.

AVIS. MADAME [illegible], SAGE-FEMME, a l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général, qu'elle vient de transférer son domicile du coin des rues Bourgogne et Dumaine, au coin des rues St. Claude et Dumaine [illegible]

Chemin de fer central de l'Illinois. AGENCE GÉNÉRALE AU SUD, Nlle-Orléans. [illegible] JAMES T. TUCKER, Agent général au Sud.

Taxes de Ville de 1873. DÉPARTEMENT DES FINANCES, Hôtel de Ville, Nlle-Orléans, 17 mai 1873. [illegible] LOUIS SCHNEIDER, Administrateur des Finances.

Bureaux du Miss. and Mexican Gulf Ship Canal Co. Nlle-Orléans, 15 mai 1873. [illegible] L. E. LEMARIÉ, Secrétaire.

Sources et Bains de Capon, DANS LE COMTÉ HAMPSHIRE, OUEST VIRGINIE. [illegible] FRAZIER & SALE, Propriétaires.

Avis de société. Les soussignés ont formé une société [illegible] ANT. LANATA, PAUL GALPI Jr.

Demande d'emploi. Une dame française désire trouver une place [illegible]

MARCHAND-TAILLEUR. PAUL BOISSONNEAU, (Successeur de Paul Pasquier) 140 ... Rue du Canal ... 140. DRAPS ANGLAIS ET FRANÇAIS [illegible]

Aux Mères de Famille. MICHON & SCHWEITZER, No. 166, Rue Royale. [illegible] PREMIÈRES COMMUNIONS, [illegible] Couronnes de Fleurs Artificielles [illegible]

DROGUERIE P. CUSACHS [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE, NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES En Vins, Cognacs et Cordiaux, 73 ... VIEILLE-LEVÉE ... 73 NOUVELLE-ORLÉANS.

JOS. BRANDNER. MARCHAND-TAILLEUR, 24, Rue Bourbon, entre Bienville et Conti.

DENTISTES. Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE. Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, [illegible]

Les dents! Les dents!! GRANDE REDUCTION DE PRIX!! [illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE, No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal. [illegible]

66 - - Rue Bienville - - 66 Encoignure Royale. [illegible]

Révolution! Révolution! [illegible] LE Dr. GEO. E. MALONEY [illegible]

J. A. D'HÉMÉCOURT.
CONFISERIE Avec une Usine à vapeur.
J. A. D'HÉMÉCOURT, [illegible]
98 ... Rue Vieille-Levée ... 98
GRANDE Fabrique de Candi. [illegible]

Compagnie des moulins à coton de Gullett. Fabrique à Amite, Louisiane. NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett, pour travail léger. [illegible] BENNETT & CO., agents généraux, No 116, rue de la Commune, Nlle-Orléans, Louisiane.

HOTEL BOULO, A BILOXI, MISS. Cet hôtel, fort avantageusement connu de la population française et créole de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS A LA MOBILE. TENU PAR J. PACTEAU, [illegible] No 11, Rue Gouvernement, [illegible]

Baie St-Louis. Mme Vve BERNARD, ayant loué à la Baie St-Louis [illegible]

HOTEL SHADY GROVE, A BILOXI, Mississippi. M. URBAIN RAMBAUT [illegible]

LA MEILLEURE DU MONDE. La Machine de BLATCHLEY Pour glacer la crème. PATENTE DE TINGLEY. [illegible] DANNER & TOOMER [illegible]

LIQUIDATION POSITIVE DE LA MAISON LELIEVRE, 174 ... RUE ROYALE ... 174 [illegible]

LE Dr. A. GAUTHIER [illegible]

CASSIDY & MILLER, Voiliers, [illegible]

MAISON D'ACCOUCHEMENTS, [illegible] Mme H. BAUSSET [illegible]

Propriétés à vendre et à louer. A LOUER, LA MAISON [illegible]

A Vendre. PRIX, $1,500 COMPTANT—[illegible] NASH & HODGSON [illegible]

Bonne Occasion. MAISON ET CAFÉ A LOUER. [illegible] G. SCIACCALUGA & CIE. [illegible]

A vendre, La Grocerie située à l'encoignure des rues Dryades et Gravier [illegible]

A Vendre ou à Louer, [illegible]

Résidence d'été à vendre. [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS
121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE [illegible]
RUE VIEILLE-LEVÉE: [illegible]
Sirops de Fruits
FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÊME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.
A vendre par NORMAN & REISS, [illegible] rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 19 MAI—CLASSE No 118. [illegible]

J. SAGET, FABRICANT D'ARMES A FEU, Rue de Chartres No. 108. [illegible]

VICTOR SCALES. Balances de Toutes Descriptions. GARANTIES A TOUS LES ACQUÉREURS. [illegible] J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Agent pour le Sud.

Fruits passés à l'Etuve, d'Alden. [illegible]

TABAC PÉRIQUE. [illegible]

Le Dr. SPINNEY [illegible]

BOUTONS. [illegible]

London and Lancashire Fire Insurance Company. CAPITAL ... $5,000,000 en or. [illegible]

Baignoires patentées de Max. Huot. [illegible]

On demande à acheter DES LIVRES DE VALEUR DANS TOUTES LES LANGUES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, GRAVURES, TABLEAUX, [illegible]
14 .... Rue St-Charles 14